

**11-13
NOVEMBRE 2019**

**PALAIS DES CONGRÈS,
Paris, France**

sofcot-congres.fr



SOFCOT

- **NATION INVITÉE**
POLOGNE
- **SOCIÉTÉ**
MISE À L'HONNEUR
AFCP

Soyez connecté
#SOFCOT19



SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

56 rue Boissonade
F-75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 43 22 47 54
www.sofcot.fr



ORGANISATION

13, rue du Dr Combalat
13006 Marseille
Tel : +33 (0)4 91 94 54 72
contact@sofcot-congres.fr





SOM MAIRE

LA SOFCOT ET L'AOT	P4
TROMBINOSCOPE SOFCOT ET AOT	P5
STATISTIQUES CONGRÈS 2018	P6
10 RAISONS D'ETRE PARTENAIRE DU CONGRES SOFCOT 2019	P8
DATES ET DEADLINES 2019	P9
PLAN D'EXPOSITION 2019	P12
VOTRE ESPACE D'EXPOSITION	P13
ANIMATIONS HOLOGRAPHIQUES SUR STAND . . .	P15
RÈGLE ET PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ESPACES 2019	P16
BADGES EXPOSANTS ET CONFÉRENCE	P18
E-CONGRÈS SOFCOT PRINTEMPS 2020	P19
SYMPOSIUM INDUSTRIE	P21
CHIRURGIE EN DIRECT / WORKSHOP SOFCOT . .	P23
FLASH CONFÉRENCES START-UP	P24
OUTILS MARKETING	P25
FORMULAIRE DE RÉSERVATION 2019	P31
CONTACTS & INFORMATIONS PRATIQUES	P35
INSCRIPTION GROUPE	P37
HÉBERGEMENT GROUPE	P38
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	P39

La SOFCOT & l'AOT

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

« La Société Française d'Orthopédie » a été fondée le 6 mars 1918.

Elle est devenue la Société Française d'Orthopédie et Traumatologie en 1938, puis la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique « SOFCOT » en 1968.

La SOFCOT, constituée en association loi 1901, est une société professionnelle dont les missions sont:

- A. **Promouvoir et développer** la connaissance de la chirurgie orthopédique et traumatologique,
- B. **Renforcer** les liens entre les chirurgiens orthopédiques et traumatologues en vue de faciliter les échanges et de pouvoir dégager des consensus bénéfiques au développement de la spécialité,
- C. **Favoriser** les relations entre les autres disciplines concernées par l'appareil locomoteur, coordonner via le Conseil National Professionnel SOFCOT de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique (CNP – SOFCOT) une réflexion commune et indépendante sur le développement professionnel continu, l'évolution des compétences, l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle notamment à travers la gestion des risques, la définition et la mise en œuvre d'éventuelles procédures de ré-accréditation, l'analyse professionnelle des recommandations et référentiels, ainsi que tout autre sujet lié, directement ou indirectement, à la qualité des pratiques.
- D. **Organiser** toute manifestation scientifique Internationale, Européenne, Nationale ou Locale en lien avec son objet,
- E. **Coordonner** la veille sur l'évolution des pratiques de la spécialité de son environnement,
- F. **Mobiliser** en lien avec le CNP – SOFCOT des experts libres de tout conflit d'intérêt susceptibles d'être sollicités pour toute décision. .

BUREAU de la SOFCOT 2019



Pr Didier Mainard
Président



Dr Philippe Tracol
1^{er} Vice-Président



Pr Stéphane Boisgard
2^{ème} Vice-Président



Pr Franck Fitoussi
Secrétaire Général

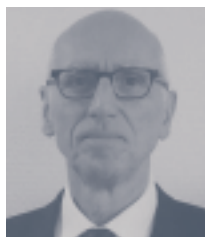


Dr Olivier Courage
Trésorier

BUREAU de l'AOT 2019



Pr Philippe Valenti
Président



Pr Luc Favard
1^{er} Vice-Président



Dr Philippe Massin
2^{ème} Vice-Président



Dr Alexandre Poignard
Secrétaire Général



Dr Roger Badet
Trésorier

Statistiques du Congrès

SOFCOT 2018

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

Nombre des
participants en 2018

4 464 VS **4 200** en 2017

3 800

Médecins

537

Infirmières

127

Kinésithérapeutes

971

Membres

532

Membres Juniors



Nombre d'orthorisqueurs
en 2018

1 272 VS **1 130** en 2017

STATISTIQUES DU CONGRÈS SOF COT 2018

✓ 71 nations représentées



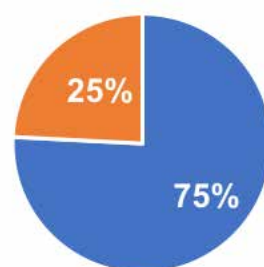
✓ 78% de français



✓ Autres pays représentés :

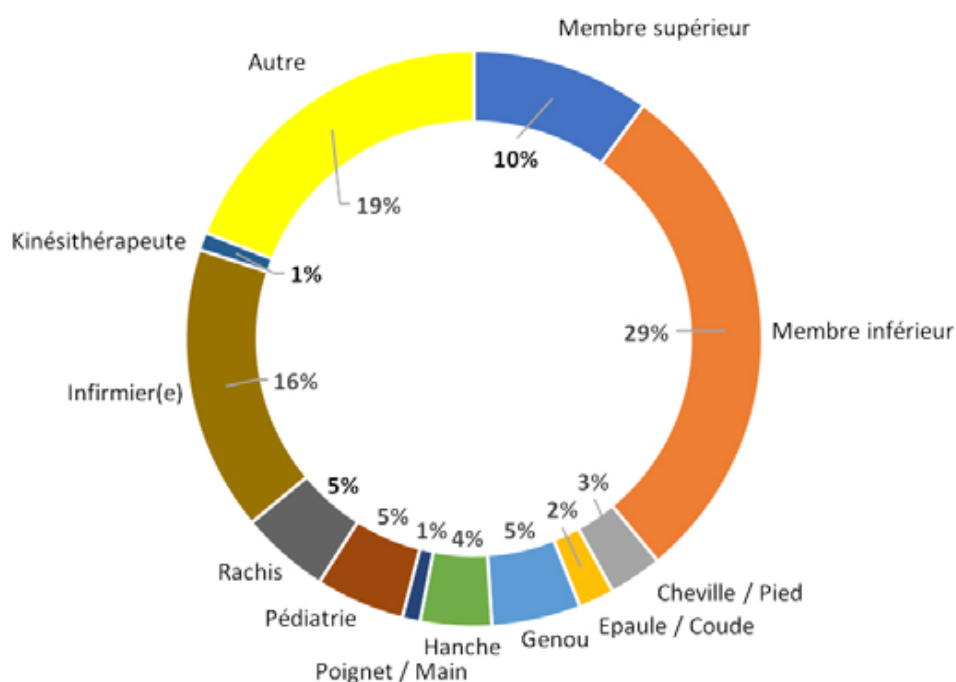
Algérie, Maroc, Tunisie, Suisse, Liban, Belgique, Portugal, Espagne, Canada, Australie, Italie, Cameroun, Roumanie, Allemagne, Cote d'Ivoire, Japon, Luxembourg, Royaume Uni, Sénégal, République du Congo, Argentine, Russie, Arabie Saoudite, Benin, Brésil, Burkina Faso, Etats Unis, Madagascar, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Mali, Togo, Autriche, Bulgarie, Emirats Arabes Unis, Israël, Jordanie, Pays-Bas, Pologne, Qatar, Serbie, Suède, Tchad, Turquie, Afrique Du Sud...

Secteur d'activité



■ Libéral ■ Hospitalier

Par spécialité



10 raisons d'être partenaire du congrès SOFCOT 2019

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

- 1 _ **Participer activement** à la 1^{ère} manifestation référente des Chirurgiens Orthopédistes Francophones, regroupant plus de 4 000 participants.
- 2 _ **Communiquer** auprès de toute la communauté médicale, associative et institutionnelle du monde de l'Orthopédie et de la Traumatologie.
- 3 _ **Présenter** vos produits, vos innovations et votre technologie sur plus de 8 000m² d'exposition dédiés.
- 4 _ **Développer** votre communication produits au travers de Symposiums industriels, de Chirurgies en direct (Live surgeries), de Flash conférences et d'Ateliers.
- 5 _ **Echanger** avec l'ensemble des sociétés savantes francophones de spécialités.
- 6 _ **Favoriser** la discussion avec les congressistes grâce à la mise en place de buffets déjeunatoires sur l'exposition.
- 7 _ **Recevoir** vos clients et prospects en privatisant un espace.
- 8 _ **Etablir** de nouveaux liens et enrichir vos data commerciales de nouveaux contacts.
- 9 _ **Etre en relation** avec la jeune génération de futurs experts, « les chirurgiens de demain ! ».
- 10 _ **Partager** un moment de convivialité au sein de toute la communauté francophone de l'Orthopédie.

Dates & Deadlines 2019

DOSSIER DE PARTENARIAT SOFCOT 2019

- Ouverture du site d'inscription & Hébergement..... 31 mars 2019
- Date limite de réception du formulaire de réservation..... 30 avril 2019
- Réunion d'attribution des espaces 2019..... 23 mai 2019
- Envoi du dossier technique & ouverture du site technique en ligne..... Juin 2019
- Programme définitif et liste des exposants..... Octobre 2019
- Congrès SOFCOT 2019..... 11 au 13 novembre 2019
- Montage exposition stands nus..... 9 & 10 novembre 2019
- Montage exposition stands équipés..... 10 novembre 2019
- Démontage exposition..... 13 novembre 2019



Etre partenaire du congrès

SOFCOT 2019

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

A _ Votre Espace d'Exposition

Optez pour le maximum de visibilité en étant physiquement présent sur le lieu du congrès :

- Surface nue ou pré-équipée (Halls Ternes, Paris, Neuilly, Passy)
- Stand « Clé en main » (Halls Ternes, Paris, Neuilly, Passy)
- Espace dédié aux start-up et nouvelles technologies
- E-Congrès de printemps SOFCOT 2020
- Package congrès présentiel de novembre 2019 + E-Congrès de printemps SOFCOT 2020
- Badge exposant et badge conférence

B _ Communication

Symposiums Industrie / Chirurgie en direct / Workshop SOFCOT – CJO / Flash Conférence

Communiquer sur vos produits, techniques, innovations et savoir-faire auprès des participants. Donnez plus d'audience à vos contenus & technologies et favorisez le rayonnement de vos connaissances en organisant un symposium industriel.

Jeune société dans le domaine de l'innovation technologique, participez à cet événement majeur en présentant votre technologie lors de flash conférences organisées sur l'exposition et diffuser votre outil de pointe auprès des chirurgiens congressistes.

Chirurgie en direct / Workshop SOFCOT / CJO

Bénéficiez d'une visibilité maximale en devenant partenaire des nouveaux événements scientifiques mis en place par le comité de la SOFCOT : Chirurgie en direct (ou Live Surgery), Workshop SOFCOT en collaboration étroite avec le Collège des Jeunes Orthopédistes (CJO).

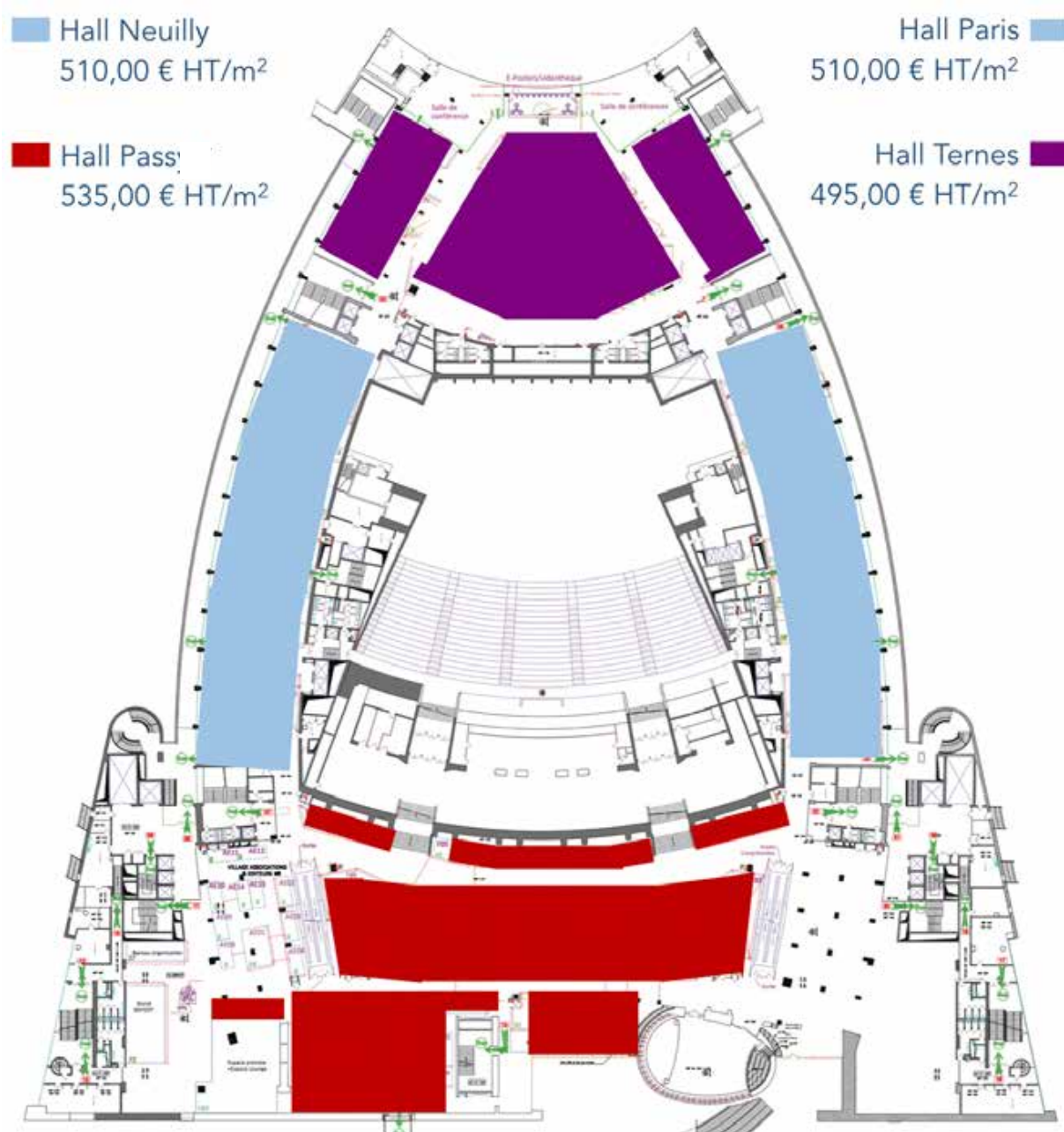
C _ Outils Marketing

Mettez votre marque en avant et permettez aux participants de repérer votre offre et vos spécialités en un clin d'oeil.

Plan de l'exposition

SOFCOT 2019

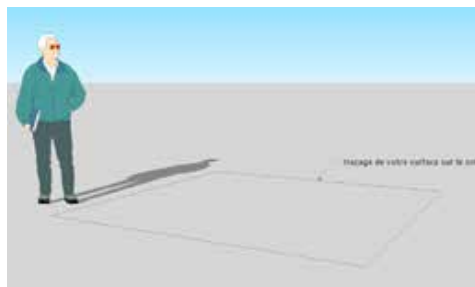
Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie



Le plan de l'exposition, faisant apparaître les modules d'exposition ainsi que leur numérotation, sera diffusé aux partenaires confirmés début mai 2019, avant la réunion d'attribution des espaces SOFCOT 2019 (23 mai 2019).

Etre partenaire du congrès

SOFCOT 2019



A _ Votre Espace d'Exposition

Espace nu¹ ou Espace pré-équipé² (tarif au m²)

Hall Ternes	495,00€ HT
Hall Paris / Neuilly	510,00€ HT
Hall Passy	535,00€ HT
Espace d'exposition Start-up ³	240,00€ HT
Espace d'exposition éditeurs	30% de remise

¹ Espace nu : traçage au sol uniquement

² Espace pré-équipé : cloisons standards (hauteur 2m50), moquette, enseigne.

³ Espace d'exposition de 6 m² (Hall Ternes) : réservé exclusivement aux jeunes sociétés, start-up spécialisées dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies.



Chaque surface donne droit aux prestations suivantes :

- Usage du stand pendant la durée de l'exposition et les périodes de montage et démontage,
- Services d'information et de coordination pendant les périodes de montage, démontage et pendant la durée de l'exposition,
- Un quota de badges gratuits donnant accès à l'exposition + quota de badges gratuits donnant accès aux salles de conférence en fonction du nombre de m2 loués,
- Les services de nettoyage d'espace en fin de journée,
- Le gardiennage des zones publiques de l'exposition à l'exclusion des surfaces des stands qui restent sous la responsabilité des exposants,
- L'annonce de votre présence dans le programme du congrès & sur le site du congrès www.sofcot-congres.fr

IMPORTANT

- ✓ L'organisateur indique sur les plans des cotes aussi précises que possible, néanmoins il est conseillé aux exposants de s'assurer de leur conformité avant leur installation,
- ✓ L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des différences qui pourraient être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement,
- ✓ La numérotation des stands apparaissant dans ce dossier est destinée à faciliter le repérage pour la réservation et être susceptible d'être modifiées ultérieurement,
- ✓ Consultez l'organisateur du congrès avant d'imprimer tout document mentionnant un numéro de stand,
- ✓ Toute autre installation supplémentaire est à la charge de l'exposant et devra faire l'objet d'une demande auprès des organisateurs,
- ✓ Les plans d'architecture des stands construits par un décorateur devront IMPERATIVEMENT être soumis pour validation auprès de l'installateur général.

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

A _ Votre Espace d'Exposition

Stand Package "clef en main"

Tarif : 7 350,00€ HT Hall Ternes
7 610,00€ HT Hall Paris / Neuilly
7 980,00€ HT Hall Passy
(Prix pour un 9 m² *)

*Possibilité de stand clef en main entre 10 et 18 m²,
nous consulter pour le tarif



Ce tarif comprend les prestations suivantes :
(pour un stand de 9 m²)

SOL

- Tapis aiguilleté, film de protection,
- Couleur au choix,
- Empreinte de couleur.

STRUCTURE

- Cloisons gainées de coton gratté (coloris au choix de l'exposant),
- Réserve de 1m² avec porte.

ECLAIRAGE

- 2 spots à tige design,
- Prise de courant.

SIGNALETIQUE

- 2 enseignes verticales avec nom et n° de stand,
- Tour enseigne recto / verso,
- Logo de 100 mm x 750 mm,
- Logo sur comptoir 855 mm x 868 mm.

MOBILIER

- 1 réfrigérateur 140 litres en réserve,
- 1 étagère 3 niveaux en réserve,
- 1 comptoir d'accueil avec rangement,
- 1 tabouret Hôtesse,
- 1 ensemble table basse et 3 chauffeuses,
- 4 présentoirs à documentation,
- 1 corbeille à papier,
- Nettoyage quotidien sur stand.

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019



A _ Votre Espace d'Exposition

Boostez la visibilité de votre stand par des animations 3D !

Nous vous proposons de donner à votre stand un complément de visibilité et d'attraction en incluant une animation 3D.

Tarifs :

Hologramme 60x60cm 950,00€ HT
Hologramme 100x100cm 1 600,00€ HT

L'hélice holographique K-Blade 3D est un nouveau système de communication par procédé holographique.

Ayant l'aspect d'une hélice légère et compacte, ce dispositif diffuse des hologrammes en 3D comme flottant dans l'air.

Un véritable spectacle visuel, K-Blade 3D attire tous les regards, crée un effet de buzz et permet ainsi de transmettre des informations percutantes.

Un implant orthopédique flottant dans l'air, le logo de votre société en 3D, quelque soit l'image, elle attirera l'œil des participants.

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

A _ Votre Espace d'Exposition

NOUVELLES REGLES D'ATTRIBUTION DES ESPACES D'EXPOSITION CONGRES SOFCOT 2019 !

Dans un objectif de simplification et de toujours plus d'équité dans l'attribution des espaces aux partenaires, la SOFCOT a décidé de définir de nouvelles règles d'attribution pour l'édition 2019 du congrès.

**Principe d'attribution des espaces :
par ordre de montant global de participation au congrès**

■ Conditions :

- Condition 1 : réception des bons de commande signés, au plus tard le 30 avril 2019.
- Condition 2 : réception des acomptes (50% du montant total TTC) associés aux bons de commandes, au plus tard le 30 avril 2019.

■ Règles d'attribution :

- Une fois les deux conditions remplies, un classement sur la base du **montant global de participation** (enveloppe globale : espaces + outils de communication + divers) sera effectué par la SOFCOT.
- La **priorité d'attribution** d'un espace entre les partenaires suivra cet ordre de participation, **de la plus élevée, vers la plus faible**.
- A **montant de participation égale**, un **tirage au sort** sera effectué entre les différents partenaires afin de définir l'ordre d'attribution de leur emplacement respectif.

Major Sponsor : toute société dont l'enveloppe globale d'investissement sera supérieure ou égale à 40 000 €HT sera considérée comme « **Major Sponsor** ».

A ce titre et afin d'assurer une répartition des flux de circulations homogènes dans les différents halls, les Majors Sponsors choisiront leur emplacement **en amont de la date de réunion d'attribution**.

NB : Hall Passy : le nombre d'emplacements disponibles pour les Majors Sponsors en Hall Passy sera limité à 3

DATE DE REUNION D'ATTRIBUTION DES ESPACES SOFCOT 2019 : 23 mai 2019

Tous les partenaires ayant remplis les 2 conditions seront conviés à la réunion d'attribution des emplacements qui se déroulera le 23 mai 2019 à la SOFCOT.

■ Après le 30 avril 2019 :

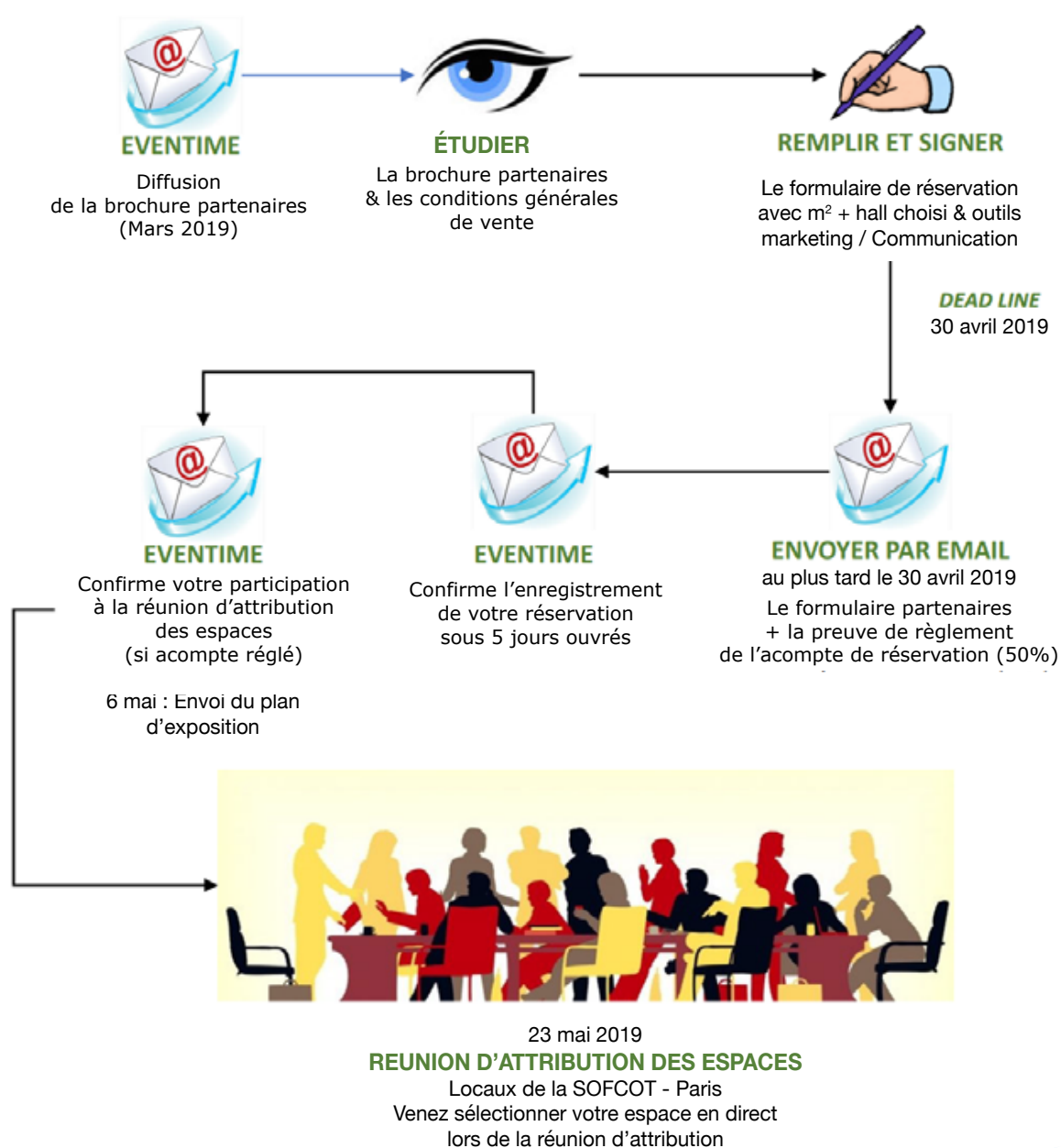
Tout acompte et/ou bon de commande adressés après le 30 avril ne pourront être intégrés dans la réunion des partenaires.

Le choix des emplacements se fera sur la base des espaces encore disponibles lors de la réception des bons de commande + acompte et sur le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ».

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

A _ Votre Espace d'Exposition

Processus d'éligibilité et d'attribution des espaces



ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

A _ Votre Espace d'Exposition

Badge Exposant / Badge Conférence

Chaque société disposant d'un stand d'exposition lors du congrès SOFCOT 2019 se verra attribuer un quota de badge pour leurs équipes.

2 types de badges seront alloués en fonction du nombre de m² loué :

- Badge Exposant ¹
- Badge Conférence ²

¹ Le badge Exposant donne accès uniquement au hall d'exposition SOFCOT 2019 et ne permet pas l'entrée dans les salles de conférence.

² Le badge Conférence donne un accès total au congrès SOFCOT 2019 : hall d'exposition, salles de conférence.

Chaque module de 9 m² donne droit à 5 badges Exposants et 1 badge Conférence.

A titre d'exemple, 1 stand d'exposition d'une surface de 27 m²
donne droit à 15 badges Exposants et 3 badges Conférence.

Conditions et bons usages des badges d'accès :

- Il n'est pas autorisé d'enregistrer un badge Exposant et un badge Conférence au même nom. Dans ce cas, le badge Conférence se verra annulé et ne pourra être réattribué.
- Badge Exposant et badge Conférence devront obligatoirement être nominatifs, enregistrés sur la plateforme d'inscription exposant SOFCOT 2019 et devront être retirés individuellement à l'accueil exposant du congrès sur présentation d'une carte de visite professionnelle ou à défaut une pièce d'identité.
- La totalité des badges (Exposant comme Conférence) ne pourra être retiré par l'exposant en amont du congrès.
- Il n'est pas autorisé de faire bénéficier d'un badge Conférence à un professionnel de santé. En cas de non-respect de cette règle, la société s'expose à des sanctions.
- A réception et confirmation de votre réservation, l'organisateur vous indiquera le nombre de badge Exposant et badge Conférence alloué à votre société.

✓ Badge Exposant supplémentaire

Chaque société a la possibilité d'acquérir des badges Exposants supplémentaires au tarif indiqué ci-dessous :

- Badge Exposant 1 journée (Lundi 11 ou Mardi 12 ou Mercredi 13 novembre 2019) : 50,00€ HT
- Badge Exposant 3 jours (Lundi 11 + Mardi 12 + Mercredi 13 novembre 2019) : 80,00€ HT

✓ Badge Conférence supplémentaire

Chaque société a la possibilité d'acquérir des badges Conférence supplémentaires.

Le tarif correspond au tarif inscription d'un participant non-membre.

Tarif disponible sur le site du congrès www.sofcot-congres.com

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019



Package Congrès de novembre 2019 + E-Congrès SOFCOT - Printemps 2020

Depuis 2016, la SOFCOT organise un congrès en ligne au Printemps appelé E-Congrès SOFCOT. Cet événement on-line et interactif offre un programme scientifique sur 3 salles simultanées en direct construit en partenariat avec les sociétés savantes associées et partenaires :

- AFCP – Association Française de Chirurgie du Pied
- CAOS – Chirurgie Orthopédique assistée par ordinateur
- GETRAUM – Groupe d'Etude en Traumatologie Ostéoarticulaire
- GSF-GETO – Groupe Sarcome Français / Groupe d'Etude des Tumeurs Osseuses
- SFCR – Société Française de Chirurgie Rachidienne
- SFHG – Société Française de la Hanche et du Genou
- SOFEC – Société Française de l'Epaule et du Coude
- SOFOP – Société Française d'Orthopédie Pédiatrique
- SFCM – Société Française de Chirurgie de la Main
- SOO – Société d'Orthopédie de l'Ouest
- SOTEST – Société d'Orthopédie et de Traumatologie de l'Est

Le 7 avril 2018, la SOFCOT a organisé son 3^{ème} e-congrès SOFCOT de Printemps.

Fort succès des 2 derniers e-congrès avec 590 inscrits et 2400 visites le jour J + 6000 visites en différé, soit **2000 internautes !**

Au total, **plus de 45 pays différents** ont pu y assister en direct et en différé. La journée a rassemblé les sociétés associées et partenaires de la SOFCOT, le CJO et Orthorisq. Quatre salles virtuelles de conférence ont permis l'échange et la discussion autour de dossiers cliniques préparés par les experts des sociétés invitées.

Le comité d'organisation de la SOFCOT a donc décidé de proposer aux industriels de participer à cet événement en leur proposant un package qui inclut le congrès présentiel de Novembre + le E-Congrès de Printemps 2020.

Tarifs :

- A - Bandeau publicitaire sur la page d'accueil E-Congrès de Printemps 2020
Votre sponsoring sur le congrès de Novembre 2019 + 600,00 € HT
- B - Stand virtuel E-Congrès de Printemps 2020
Votre sponsoring sur le congrès de Novembre 2019 + 900,00 € HT
- C - Bandeau publicitaire sur la page d'accueil + stand virtuel E-Congrès de Printemps 2020
Votre sponsoring sur le congrès de Novembre 2019 + 1 200,00 € HT

Etre partenaire du congrès

SOFCOT 2019

B Communication

Une volonté de Communication et d'Education !

- _ **Donnez plus d'audience à vos contenus & technologies et favorisez le rayonnement de vos connaissances !**
- _ **Profitez de cette large vitrine pour diffuser vos lancements de produits**
- _ **Faites connaître vos chirurgiens experts auprès de confrères francophones**



ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

B _ Communication Symposium Déjeuner

Symposium déjeuner de l'industrie



Communiquez sur vos produits, techniques, innovations et savoir-faire de votre entreprise.

Gagnez en visibilité et audience de vos contenus auprès des participants au congrès.

Un lancement de produits ? Profitez de cette opportunité pour diffuser votre information auprès du plus grand nombre de spécialistes de l'Orthopédie en France.

Symposium déjeuner

(Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 novembre 2019, plage horaire à confirmer)

- Session d'1h10 (installation et exploitation comprises) vous permettant de faire votre présentation dans une salle de 40 à 200 personnes,
- Mise à disposition d'une salle, configuration théâtre,
- Équipement audiovisuel de base,
- Annonce de votre symposium dans le programme final du congrès, sur le site web du congrès, www.sofcot-congres.fr et sur l'application smartphone du congrès.

Si vous souhaitez que votre symposium ne se tienne que sur invitation, votre programme ne sera pas publié. Les invitations et envois restent à votre charge.

Toutefois, nous pouvons vous proposer un emailing personnalisé à destination des inscrits au congrès (dans ce cas, devis correspondant sur demande).

> IMPORTANT

Règlement concernant les Symposiums Industrie

A – Il est interdit aux sociétés participant au congrès annuel d'organiser un symposium en dehors des locaux du Palais des Congrès durant la tenue de l'édition annuelle SOFCOT congrès.

B – Le thème, titre et orateurs du symposium doivent être soumis pour approbation auprès du comité de la SOFCOT 2 mois avant le début de la manifestation.

C – Le partenaire, s'il le souhaite, peut proposer, à ses frais, de la restauration aux participants du symposium en passant commande auprès du traiteur référencé.

D – ANSM – La société organisant le symposium industrie doit s'assurer au préalable d'obtenir l'accord de l'ANSM sur le contenu de son événement.

Informations sur le mode de déclaration auprès de l'ANSM :

http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/f0175469fbeb1ea62b6e648a88b67fde.pdf

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

B _ Communication Symposium Industrie

Tarifs*

■ Salle < 30 pax	Sur devis
■ Salle de 50 pax	5 000,00€ HT
■ Salle de 80 pax	8 000,00€ HT
■ Salle > 100 pax	12 000,00€ HT

*Ce tarif n'inclut pas la restauration, le nettoyage de la salle ainsi que le personnel.

Les commandes de restauration pour les participants à votre symposium devront être passées auprès du traiteur désigné par l'organisation.

■ Option Sympo-Pro	2 500,00€ HT
--------------------------	--------------

En complément de la location de la salle du symposium

- Emailing d'annonce de votre symposium adressé à l'ensemble des inscrits, au minimum 2 semaines avant le début du congrès,
- Push sur l'application du congrès pour annoncer votre événement.

■ Option Sympo-Zen	8 000,00€ HT
--------------------------	--------------

En complément de la location de la salle du symposium

- Emailing d'annonce de votre symposium adressé à l'ensemble des inscrits au congrès au minimum 2 semaines avant le début du congrès,
- Push sur l'application du congrès pour annoncer votre événement,
- Insertion promotionnelle dans la sacoche des participants pour annoncer votre événement,
- 2 lecteurs de badge, vous permettant de récupérer la liste des participants à votre événement,
- 1 hôtesse à disposition durant le créneau de votre événement,
- Annonce micro de votre symposium le matin avant votre événement sur le lieu du congrès,
- Mise en avant de votre symposium sur le site web du congrès dans la section Partenaires,
- Logo de votre société sur 2 newsletters SOFCOT congrès adressée à la base de donnée Orthopédie.

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

B _ Communication Chirurgie en direct / Live surgery

Cette année, la SOFCOT accueillera au sein du programme scientifique un planning de Chirurgies en Direct / Live Surgeries. C'est une formidable opportunité pour votre société de pouvoir ainsi bénéficier de la mise en avant de votre produit par la biais de la retransmission d'une pose d'implant orthopédique exécutée par le spécialiste de votre choix. Cette chirurgie se déroulera au sein d'une clinique parisienne et sera retransmise dans l'auditorium du Palais des Congrès, face à un auditoire de chirurgiens francophones.

Thèmes 2019 :

- Epaule
- Main

Le sponsor devra fournir implant, instrumentation, et tout matériel nécessaire à la chirurgie. Il devra également désigner le chirurgien de son choix qui effectuera la pose.

> Sponsoring Chirurgie en direct / Live Surgery 10 000,00€ HT

Ce tarif inclut:

- Retransmission de la chirurgie en direct dans la salle plénière du congrès
- Annonce dans le programme final
- Annonce sur le site web du congrès
- Annonce aux inscrits du congrès via une newsletter
- 1 insertion sacoche promotionnelle

B _ Communication Workshop softcot / CJO / Industrie

La SOFCOT continue la mise en avant des Internes en organisant des workshops en collaboration avec le CJO, « Collège des Jeunes Orthopédistes ».

Ces ateliers seront présents au sein du programme scientifique, thèmes à définir ultérieurement.

Les sociétés sont invitées à y participer activement, la cible des Jeunes Orthopédistes représentant les Chirurgiens de Demain !

Le sponsor pourra choisir l'atelier dont le thème est en rapport avec son activité, proposer un ou des intervenants de son choix en collaboration avec la SOFCOT et le CJO.

> Sponsoring Workshop SOFCOT / CJO 5 000,00€ HT

Ce tarif inclut:

- Annonce dans le programme final
- Annonce sur le site web du congrès
- Annonce aux inscrits du congrès via une newsletter
- 1 insertion promotionnelle dans la sacoche des participants

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

B _ Communication Flash Conference Start-Up



Depuis 2 ans, le comité de la SOFCOT a tenu à mettre en avant les jeunes sociétés, start-up spécialisées dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies en créant un espace Nouvelles Technologies au sein de l'exposition.

Cette année, un programme de Flash Conférence a été mis en place au sein du programme du congrès.

Une salle au sein de l'exposition sera mis à disposition et chaque société ayant opté pour cette option aura un créneau de 10 minutes pour présenter leurs innovations et outils technologiques dans le domaine médical face à un large public.

Tarifs*

> SESSION **10 mn** **1 000,00€ HT**
(Limité à 1 session par société)

* Ce tarif inclut la mise à disposition de la salle en configuration théâtre, équipement audiovisuel de base (écran, vidéo projecteur, sonorisation)

> PACKAGE ESPACE START-UP + **FLASH CONFERENCE** **2 200,00€ HT**

Ce package comprend :

- Espace d'exposition pré-équipé de 6 m2 (cloisons, moquette, enseigne, 1 table & 2 chaises, bloc électrique de 2 KwH),
- 1 session Flash Conférence,
- Annonce de la session dans le programme final et sur l'application smartphone SOFCOT 2019,
- 4 badges exposants + 1 badge Conférence.

Etre partenaire du congrès

SOFCOT 2019

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

C _ Outils Marketing

_ Une stratégie marketing adaptée,
Une visibilité optimisée de votre marque !

Mettez votre marque en avant et permettez aux congressistes
de **repérer votre offre et vos spécificités en un clin d'oeil !**



ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

C _ Outils Marketing

Application smartphone SOFCOT 2019

■ Votre marque, soutien officiel de l'application SOFCOT 9 000,00€ HT

- Votre logo sur la page d'accueil de l'application à chaque ouverture
- 1 push le premier jour pour signaler et localiser votre stand,
- Votre logo associé à tout le plan média de l'application :
 - Bandeau Web en page d'accueil
 - Page dédiée dans le programme
 - 2 campagnes Emailing spécifiques
 - Signalétique sur le lieu du congrès

Application E-Scan utilisable sur smartphone

■ Créer votre espace

Rendez vous sur Apple Store ou Play Store pour télécharger l'application dédiée au congrès.

■ Scannez votre contact

A tout moment au cours du congrès, scannez le badge du congressiste et récupérez ses coordonnées.

■ Qualifiez votre contact

Ajoutez un commentaire pour chaque contact et/ou sélectionnez les produits pour lesquels votre contact souhaite recevoir des informations.

■ Exportez vos listes de contacts

A tout moment, réalisez vous-même l'export de votre base depuis votre mobile (fichier au format CSV exploitable sur Excel).

Tarif :

2 Licences*	350,00€ HT
Licence supplémentaire	100,00€ HT
Location de smartphone	180,00€ HT
	(+ caution de 400€)

* 1 licence = 1 utilisateur



ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

C _ Outils Marketing

■ Parrainage d'une borne de rechargement de téléphones 3 500,00€ HT

- Toutes marques,
- Ouvert sur toute la durée du congrès,
- Votre logo apposé sur la borne,
- Nous consulter pour plus d'informations.

■ Parrainage des bouteille d'eau (Exclusif) 7 000,00€ HT

- 5 000 bouteilles distribuées sur les zones de repos tout au long du congrès,
- Logo de votre société sur une face.

■ Parrainage du WIFI du congrès (Exclusif) 8 000,00€ HT

- Logo de votre société sur la page d'accueil de la connexion WIFI avec le message suivant :
« Votre connexion wifi vous est offerte par XXX », Le mot de passe pour se connecter = nom de votre société.

> EDITION / PUBLICITE

■ Pocket programme

Le Pocket programme sera glissé dans la pochette badge de chaque participant et permettra ainsi d'avoir le déroulé du programme, de l'exposition et des salles en un clin d'œil.

Nous vous proposons d'insérer une publicité au sein de ce Pocket programme.

La publicité peut être Corporate, une invitation à se rendre sur votre stand, une invitation à votre Symposium, ...

■ 4^{ème} de couverture (Exclusif) 3 800,00€ HT

■ 3^{ème} de couverture (Exclusif) 2 900,00€ HT

■ Page intérieure Quadri 1 800,00€ HT

■ Email Blast 2 300,00€ HT

Envoi d'une newsletter à votre image et incluant votre message à destination de tous les inscrits au congrès.

■ Votre logo sur les confirmations d'inscription 4 000,00€ HT

Le logo de votre société apposé sur les confirmations d'inscription envoyées aux participants.

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

C _ Outils Marketing

■ Insertion publicitaire dans la sacoche des congressistes

Flyer publicitaire recto/verso – A4, fourni par le sponsor.

A Insertion sacoche Chirurgiens	2 300,00€ HT
4 000 exemplaires	
B Insertion sacoche Infirmier(e)s & Kinésithérapeutes	700,00€ HT
800 exemplaires	
C Insertion sacoche A + B	2 800,00€ HT
5 000 exemplaires	

■ Cordons de badge des participants (Exclusif)

5 000,00€ HT

6 000 cordons fournis par le sponsor.

Les membres du bureau de la SOFCOT et de l'AOT porteront un cordon vierge, non sponsorisé.

■ Parrainage des saches congrès (Exclusif)

5 000,00€ HT

5 000 saches fournies par sponsor.

■ Parrainage des bloc-notes

1 500,00€ HT

5 000 bloc-notes fournis par le sponsor.

Bloc-notes insérés dans la sacoche des congressistes.

■ Parrainage des stylos

1 500,00€ HT

5 000 stylos fournis par le sponsor.

Stylos insérés dans la sacoche des congressistes.

■ Diapositive Inter séance

3 500,00€ HT

Projection d'une diapositive au nom du partenaire entre chaque session de conférence dans toutes les salles. Tarif par jour.

■ Newsletters congrès SOFCOT 2019

3 000,00€ HT

- Bandeau publicitaire intégré en haut d'une newsletter SOFCOT congrès envoyée aux emails du fichier du congrès, permettant une communication sur plus de 31 000 contacts,
- Lien renvoyant vers le site Corporate de votre société,
- 3 bandeaux publicitaires maximum par sponsor, 1 sponsor par newsletter,
- Un calendrier des newsletters vous sera adressé pour sélection,
- Tarif pour 1 newsletter.

ETRE PARTENAIRE DU CONGRÈS SOFCOT 2019

C _ Outils Marketing

- **Parrainage de l'Espace Repos** 5 000,00 HT
 - Espace repos situé au sein de l'exposition offrant aux congressistes un espace calme pour se reposer, travailler ou échanger,
 - Votre logo présent sur l'espace repos avec la mention «cet espace vous est offert par Société »

- **Parrainage des espaces « Buffet »** 5 000,00 HT
 - Parrainage des espaces « Buffet » situés au sein de l'exposition offrant aux congressistes une restauration sur place et ainsi échanger avec les exposants et leurs collègues,
 - Votre logo présent sur la table « Buffet » avec la mention «ce buffet vous est offert par Société »

- **Ecrans publicitaires du Palais des Congrès de Paris** Tarif sur devis
 - Publicité Corporate, publicité produit interdite,
 - De 6 à 12 écrans publicitaires dans l'enceinte du Palais des Congrès,
 - Possibilité d'image fixe ou vidéo de 10 secondes,
 - Offre 100% digital – 3 jours.

- **Hospitality Suites** Tarif sur devis
 - Mise à disposition d'une salle de réunion les 3 journées du congrès pour recevoir vos principaux clients et collaborateurs,
 - Cet espace étant destiné à l'accueil de vos clients, il sera interdit d'y organiser des sessions scientifiques, conférence de presse ou ateliers.

- **Personnalisation des clefs d'hôtel** Tarif sur devis

Votre logo imprimé directement sur les clefs d'hôtel,
Sélection parmi les principaux établissements officiels du congrès.

- **Parrainage Preview** Tarif sur devis

Votre logo en fond d'écran des ordinateurs dédiés à la Preview.

Formulaire de réservation

94^{ème} Réunion Annuelle de la SOFCOT

Le formulaire doit être dûment rempli, signé
et retourné avec preuve de règlement de l'acompte de réservation.

Toute demande de réservation ne pourra être confirmée
que si et seulement si la preuve de règlement de l'acompte de 50%
du montant total TTC (chèque ou virement) accompagne cette réservation.

Le règlement de cet acompte est la condition sine qua non pour être invité
à participer à la réunion d'attribution des espaces d'exposition.

Envoi du formulaire + preuve de règlement de l'acompte de 50%:

- **Par courrier postal :** EVENTIME / SOFCOT 2019
13 rue du Dr Combalat
13006 Marseille, France
- **Par fax :** +33 (0)4 91 94 30 30
- **Par mail :** christophe.bruna@eventime-group.com

..... ANNULATION

Toute annulation devra être effectuée par écrit auprès d'EVENTIME.

Si l'annulation intervient avant le 1^{er} juillet 2019,
l'acompte de réservation sera retenu.

Si l'annulation intervient après le 1^{er} juillet 2019,
le montant total TTC de la réservation sera dû.



Formulaire de réservation

94^{ème} Réunion Annuelle de la SOFCOT



A adresser à Christophe BRUNA :

Par fax : +33 (0)1 91 94 30 30

Par email : christophe.bruna@eventime-group.com

Par courrier : EVENTIME / SOFCOT 2019,

13 rue du Docteur Combalat

13006 Marseille, France

Raison sociale

Nom Prénom

Fonction

Adresse

.....

Email

Tel Fax

Adresse facturation (si différente)

.....

N° TVA Intracommunautaire (Obligatoire)

Dénomination officielle de votre société dans le programme final et liste des exposants

.....

Votre N° de commande à faire apparaître sur la facture

.....

FORMULAIRE DE RESERVATION

A _ Votre espace d'exposition

Surface min. 9 m ²	Hall	Prix HT	Total HT
☐ Surface nue	Ternes	495,00€/m ²	
	Paris/Neuilly	510,00€/m ²	
	Passy	535,00€/m ²	
☐ Stand Pré-équipé	Ternes	495,00€/m ²	
	Paris/Neuilly	510,00€/m ²	
	Passy	535,00€/m ²	
☐ Stand clé en main - 9 m ²	Ternes	7 350,00€	
	Paris/Neuilly	7 610,00€	
	Passy	7 980,00€	
☐ Stand clef en main > 9 m ²		Sur devis	
☐ Espace éditeur		30% de remise	
☐ Espace Start-Up - 6 m ²	Ternes	240,00€/m ²	

Merci de renseigner votre choix de hall et nombre de m².

Animation Holographique sur stand

☐ Hologramme 60x60cm		950,00€	
☐ Hologramme 100x100cm		1 600,00€	

Package Congrès de Novembre 2019 + E-Congrès Printemps 2020

☐ Bandeau Publicitaire		600,00€	
☐ Stand virtuel		900,00€	
☐ Bandeau + stand virtuel		1 200,00€	

TOTAL A

		Prix HT	Total HT
Symposium	☐ Salle < 30 pax	Sur devis	
	☐ Salle 50 pax	5 000,00€	
	☐ Salle 80 pax	8 000,00€	
	☐ Salle >100 pax	12 000,00€	
	☐ Option Sympo-Pro	2 500,00€	
	☐ Option Sympo-Zen	8 000,00€	
Parrainage Chirurgie en direct	☐ 1 session	10 000,00€	
Parrainage Workshop SOFCOT/CJO	☐ 1 session	5 000,00€	
Flash Conférence	☐ 1 session	1 000,00€	
Package espace + Flash Conférence	☐ 1 espace de 6m² Hall Ternes 1 session	2 200,00€	

TOTAL B**C** _ Outils marketing

	Prix HT	Total HT
☐ Soutien officiel de l'application SOFCOT	9 000,00€	
☐ Appli E-Scan - 2 licences	350,00€	
☐ Parrainage borne rechargement smartphone	3 500,00€	
☐ Parrainage des bouteilles d'eau (Exclusif)	7 000,00€	
☐ Parrainage du Wifi du congrès (Exclusif)	8 000,00€	
☐ Pocket programme - 4 ^{ème} de couverture	3 800,00€	
☐ Pocket programme - 3 ^{ème} de couverture	2 900,00€	
☐ Pocket programme - Page intérieure	1 800,00€	
☐ Email Blast - 1 envoi	2 300,00€	
☐ Logo sur confirmation d'inscription	4 000,00€	
☐ Insertion sacoche chirurgien (4 000 ex)	2 300,00€	
☐ Insertion sacoche Infirmier(e)s & Kinés (800 ex)	700,00€	
☐ Insertion sacoche chirurgien + inf. + Kinés (5 000 ex)	2 800,00€	
☐ Parrainage cordons de badge congressistes (6 000 ex)	5 000,00€	
☐ Parrainage sacoche congrès (5 000 ex)	5 000,00€	
☐ Parrainage bloc-notes (5 000 ex)	1 500,00€	
☐ Parrainage stylos (5 000 ex)	1 500,00€	
☐ Diapositive inter séances	3 500,00€	
☐ Bandeau newsletters SOFCOT (1 newsletter)	3 000,00€	
☐ Parrainage espace Repos	5 000,00€	
☐ Parrainage espaces Buffet	5 000,00€	
☐ Ecran publicitaire niveau 0	Sur devis	
☐ Hospitality suites	Sur devis	
☐ Personnalisation clefs hôtel	Sur devis	
☐ Parrainage Preview	Sur devis	

TOTAL C

TOTAL A	
TOTAL B	
TOTAL C	
FRAIS DE DOSSIER	100,00€
TOTAL HT	
TVA 20%	
TOTAL TTC	

REGLEMENT

Pour confirmer ma réservation, je verse un acompte de €
(50% du montant total TTC de la commande)

Le règlement peut se faire :

☐ **Par chèque bancaire :** à l'ordre de EVENTIME/SOFCOT 2019
13 rue du Docteur Combalat - 13006 Marseille - France

☐ **Par virement bancaire**

Code banque : 30004

Code guichet : 02659

N° de compte : 00010057988

Clé RIB : 56

IBAN : FR76 3000 4026 5900 0100 5798 856

BIC/SWIFT : BNPAFRPPXXX

Merci de préciser SOFCOT 2019 + numéro de facture en commentaire de votre virement bancaire
Les éventuels frais bancaires devront être intégrés au montant de votre virement.

CONDITIONS DE REGLEMENT

La réservation doit être accompagnée du versement d'un acompte égal à 50% du montant total TTC.
Le solde de la facture devra être réglé au plus tard 45 jours avant le premier jour du congrès.

Toute annulation devra être effectuée par écrit auprès d'EVENTIME.

Si l'annulation intervient avant le 1^{er} juillet 2019, l'acompte de réservation sera retenu.

Si l'annulation intervient après le 1^{er} juillet 2019, le montant total TTC de la réservation sera dû.

☐ Je demande mon admission à la manifestation SOFCOT 2019 et déclare avoir pris connaissance du règlement général de la manifestation et des conditions générales de vente, dont je déclare conserver une copie et que j'accepte sans réserve et sans restriction.

Nom et Fonction du signataire

Date, signature et cachet de la société

Pas d'escompte pour paiement anticipé. Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraînera l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-115 du 02/10/2012).

Contacts

& Infos pratiques

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

CONTACTS ORGANISATION



eventime

13 rue du Docteur Combalat
13006 Marseille - France

■ Exposition & Sponsoring

Christophe Bruna

christophe.bruna@eventime-group.com
Mob. : +33 (0)7 76 86 37 29

■ Inscription Groupe

Marine Bibes

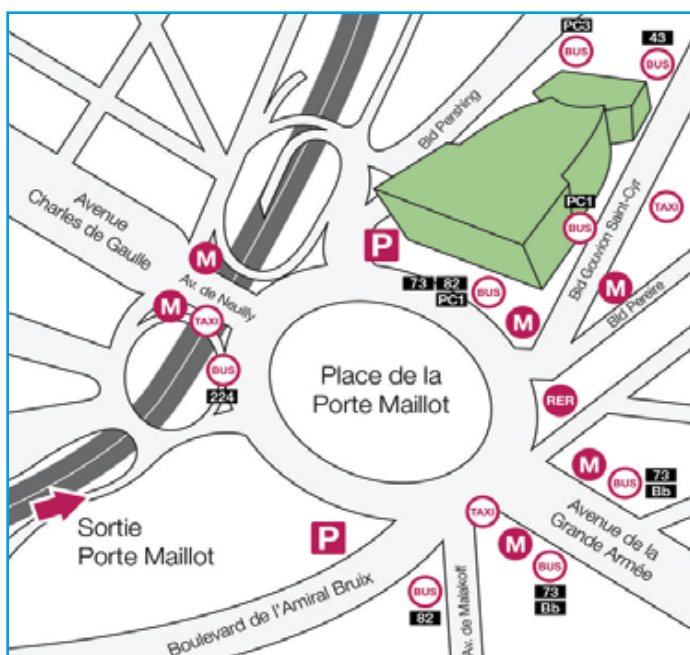
marine.bibes@eventime-group.com
Mob. : + 33 (0)6 09 58 06 36

■ Hébergement Groupe

Geoffrey Serra

Geoffrey.serra@eventime-group.com
Mob. : + 33 (0)6 09 97 13 59

CONTACTS & INFOS PRATIQUES



■ Comment accéder au Palais des Congrès

> METRO

Ligne 1, station Porte Maillot / Palais des Congrès

> RER

Ligne C, arrêt Neuilly - Porte Maillot / Palais des Congrès

> BUS

Lignes 82, 73, 43, 244, PC1, PC 2 ou PC 3

> AERIEN

- Liaison directe avec l'aéroport Roissy Charles de Gaulle par Navette (30 mn)
- Liaison directe avec l'aéroport Orly (RER C jusqu'à Invalides + Bus)

■ Calendrier de l'Exposition

> Montage des stands nus

Samedi 9 novembre 2019
12h00 > 20h00

Dimanche 10 novembre 2019
08h00 > 20h00

> Installation des stands équipés

Dimanche 10 novembre 2019
14h00 > 20h00

> Horaires exposition

Lundi 11 novembre 2019
08h00 > 18h00

Mardi 12 novembre 2019
08h00 > 18h00

Mercredi 13 novembre 2019
08h00 > 17h00

> Démontage exposition

Mercredi 13 novembre 2019
17h00 > 22h00

Inscription & Hébergement Groupe

1 _ Inscription Groupe

Si vous souhaitez inviter plus de 2 participants, un procédé « Spécial Groupe » vous est réservé dans le cadre de la 94^{ème} Réunion annuelle de la SOFCOT, 11 au 13 novembre 2019.

1 – Tarif

Tarif en vigueur : www.sofcot-congres.fr

Minimum requis : 2 inscriptions

2 – Processus d'Inscription

Vous pourrez procéder à vos inscriptions Groupe à partir du 31 mars 2019 sur le site: www.sofcot-congres.fr

Vous commandez le nombre d'inscriptions que vous souhaitez acheter.
Vous recevrez ensuite votre facture par email pour le règlement.

A réception de votre règlement, nous vous donnerons accès à une interface vous permettant (jusqu'au 30 octobre 2019) :

- ✓ Enregistrer les coordonnées de vos invités (email du participant obligatoire),
- ✓ Effectuer des changements (coordonnées, remplacement par un autre invité, ...),
- ✓ Editer la liste de vos invités enregistrés. Liste mise à jour en temps réel.

Conditions Générales de Vente – Inscription Groupe

- ✓ Minimum de 2 participants,
- ✓ Règlement à réception de facture. **Sans paiement de cette facture avant le 7 novembre 2019, la distribution des badges ne sera pas effectuée,**
- ✓ Il ne sera fait aucun remboursement en cas de diminution ou de non utilisation des inscriptions achetées (les noms doivent être saisis avant le 30 octobre 2019 via votre espace personnel),
- ✓ **Des informations minimales portant sur vos invités seront exigées** (coordonnées personnelles précises),
- ✓ Si toutefois un des participants saisis par un groupe était déjà pris en charge par un autre ou inscrit individuellement, aucun remboursement ne saurait être effectué,
- ✓ **Nous vous invitons à vous assurer au plus vite du désir de vos invités d'être pris en charge par vos soins.**

INSCRIPTION & HÉBERGEMENT GROUPES

2 _ Hébergement Groupe

Pour vos réservations d'hébergement groupe (à partir de 8 chambres par nuit), contacter Geoffrey Serra, Responsable hébergement par mail : geoffrey.serra@eventime-group.com

EVENTIME est l'agence officielle d'hébergement pour le congrès SOFCOT 2019 de la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique.

- En tant qu'agence officielle, nous vous faisons bénéficier :
 - ✓ De tarifs avantageux pour votre séjour sur Paris,
 - ✓ Pas de frais de dossier,
 - ✓ Une équipe spécialisée,
 - ✓ Une large sélection d'établissements hôteliers de toutes catégories, situés à proximité de l'événement et/ou dans le centre ville de Paris,
 - ✓ Un service personnalisé et sur mesure,
 - ✓ Une assistance avant, sur site et après l'événement.

Tous les tarifs mentionnés sont valables pour le type de chambre précisé, par nuit et TVA de 10% incluse.

- La taxe de séjour est à ajouter au tarif de la chambre et dépend de la catégorie d'hôtel,
- Pour certains hôtels, le petit déjeuner n'est pas inclus dans le tarif de la chambre,
- Toutes charges supplémentaires, dues à un changement de législation française, seront ajoutées.

Conditions générales de vente

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Académie d'Orthopédie et Traumatologie

> Dispositions Générales

Article 1 – On entend par Manifestation, l'événement au titre duquel les stands / emplacements et entrées sont vendus.

On entend par Exposant tout candidat admis par l'organisateur pour participer à la manifestation (sponsor, exposant, ...).

On entend par Organisateur l'association initiatrice de la manifestation (ainsi que la société EVENTIME, en charge de la commercialisation de la manifestation au nom et/ou pour le compte de l'association et/ou le comité d'organisation de la manifestation).

Article 2 – Les sociétés commerciales désireuses d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserves ainsi que les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France, la réglementation du site d'accueil qu'ils déclarent connaître, le Règlement Général des manifestations Commerciales de la Fédération Française Foires, Salons, Congrès et Evénements de France (FSCEF) disponible sur www.fscef.com/fr/Reglementation_du_secteur-16.html pour les points non traités dans ces Conditions Générales de Vente.

Elles acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et EVENTIME se réserve le droit de les signifier, même verbalement, aux exposants, et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Article 3 – L'Organisateur fixe seul le lieu, la durée, les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation, le prix des stands/emplacements, celui des entrées ainsi que la date de clôture des inscriptions. Il détermine seul les catégories de personnes ou entreprises admises à exposer et/ou visiter la manifestation ainsi que la nomenclature des produits ou services proposés.

> Candidature et Admission

Article 4 – Les candidatures et dossiers d'inscription devront être adressés à EVENTIME, 44 boulevard Périer 13008 Marseille, dans un délai fixé sur le bon de réservation. Les demandes et dossiers qui parviendraient après cette date seront inscrits en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

Les demandes d'admission, signées par le l'Exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bulletins d'inscription officiels fournis par le comité d'organisation du congrès et devront être obligatoirement accompagnées d'un acompte dont le montant est fixé sur les bons de réservation. Dès leur inscription, s'ils le désirent, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de la réservation d'un stand/emplacement.

Article 5 – En cas de refus, l'Organisateur n'a pas à motiver sa décision qui sera notifiée à l'Exposant. En aucun cas l'Exposant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en la matière et notamment en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par l'Organisateur. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et l'Organisateur ou l'encaissement du montant de l'adhésion ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Organisateur.

En revanche, cette somme sera perdue par l'Exposant et acquise à la manifestation si le demandeur se désiste de sa participation.

Article 6 – Conditions de règlement : un 1er versement de 50% du montant total TTC du stand/emplacement réservé est dû à titre de garantie au moment de l'inscription. 2ème versement et solde de la facture payable au plus tard 3 mois avant le début de la manifestation.

Faute d'avoir effectué la totalité de ce 2ème versement dans les délais indiqués, EVENTIME se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne serait pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées.

Article 7 – Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du candidat contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. EVENTIME pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre. En outre, le contrevenant s'exposerait à une interdiction temporaire ou définitive de tout congrès futur.

Article 8 – Les Exposants devront reconnaître sur place la situation et les dimensions des emplacements qui leur auront été attribués (les plans et schémas n'étant donnés qu'à titre indicatif). Ils prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Article 9 – Si pour des raisons impératives, EVENTIME se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Article 10 – Les exposants indiqueront de façon claire et précise dans leur demande d'emplacement les surfaces dont ils estiment avoir besoin.

Article 11 – Le certificat d'admission délivré par l'Organisateur aux exposants est nominatif, incessible et inaliénable.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

> Installation et Décoration des stands/Emplacements

Article 12 – Les emplacements attribués devront être occupés par l'Exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'Exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou un remboursement quelconque.

Article 13 – Les installations des stands ne pourront dépasser la hauteur de 2,50 m. Pour des aménagements particuliers en dehors des normes de charges ou de hauteurs, une demande d'autorisation spéciale devra être adressée à EVENTIME au plus tard 60 jours avant la date du congrès.

Article 14 – Si l'Organisateur souhaite connaître l'aménagement et la décoration prévus par l'Exposant, un plan détaillé pourra être demandé à ce dernier par l'Organisateur. Il est suggéré aux Exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante.

Article 15 – Les exposants devront se conformer aux instructions fixées par la réglementation des entrées et sorties des marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toute sorte dans l'enceinte du congrès.

Article 16 – Les exposants ou leurs commettants, doivent avoir terminé leur installation aux dates et heures limites fixées par l'Organisateur, lesquelles dates et heures passées, aucun emballage, matériel, véhicule de transport, entrepreneurs extérieurs, ne pourront plus, sous quelque motif que ce soit et quelque dommageable que cela soit pour l'Exposant, accéder, être maintenus ou se maintenir sur le site de la manifestation.

Article 17 – L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et elles ne doivent pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres participants et des visiteurs.

Article 18 – La décoration particulière des stands/emplacements est effectuée par les Exposants et sous leur responsabilité. Elle doit, en tout état de cause, s'accorder avec les décorations générales de la manifestation, la visibilité des stands/emplacements voisins et les stipulations éventuelles du règlement particulier et/ou du « guide » ou « manuel » technique sur ce point.

Article 19 – Dans les espaces d'expositions clos, tous les matériaux utilisés y compris tentures et moquettes doivent être conformes à la réglementation de sécurité contre l'incendie. L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de faire enlever ou détruire tout matériel ou installation non conforme.

Article 20 – L'Organisateur se réserve, en outre, le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général et/ou à l'image de la manifestation, gêneraient les Exposants voisins ou les visiteurs, aux mesures de sécurité imposées par les Pouvoirs Publics ou prises par l'Organisateur.

Article 21 – L'Exposant devra être présent sur son stand lors de la visite des services chargés de la sécurité et se conformer, tout au long de la manifestation, aux mesures de sécurité imposées par les Pouvoirs Publics ou prises par l'Organisateur.

Article 22 – Chaque Exposant pourvoira au transport, à l'expédition de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les Exposants ou leurs représentants ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'exposition, EVENTIME pourra faire réexpédier ceux-ci ou les débiter d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

> Occupation, tenue et Jouissance des stands/emplacements

Article 23 – Il est expressément interdit de céder, sous-louer, partager ou échanger à titre gracieux tout ou partie de l'emplacement attribué par l'Organisateur.

Article 24 – Les ouvrages ou produits exposés devront être découverts 30 minutes avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'exposition aux participants et ne pourront être recouverts qu'après l'heure de la fermeture. Les Exposants qui dégarniraient leurs stands avant la clôture officielle du congrès se verraient interdire la possibilité d'exposer les années suivantes, et ce par respect des visiteurs.

Article 25 – La publicité par haut-parleur, pick-up, télévision ou tout autre appareil destinés à une publicité bruyante est interdite. Une dérogation peut être demandée à EVENTIME, au plus tard 1 mois avant le début de la manifestation, qui examinera les données techniques fournies par le décorateur et les modifiera si nécessaire. Dans tous les cas, les annonces micro sont interdites.

Article 26 – Les Exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand. EVENTIME décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les Exposants dans les horaires prescrits.

Article 27 – Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature ne pourront en aucun cas être distribués par les exposants dans les allées et à l'entrée, sauf autorisation émanant d'EVENTIME.

Article 28 – La tenue des stands/emplacements doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation. Le nettoyage de chaque stand reste à la charge de l'Exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la manifestation aux participants.

Article 29 – Aucun Sponsor ou Exposant ne peut, pendant la durée de la manifestation, organiser ou favoriser des réunions, rassemblements ou autres événements sur les thèmes du congrès. Aucun Sponsor ou Exposant ne peut organiser un mois avant et/ou un mois après des ateliers, symposiums ou cours pré/post congrès.

Article 30 – Les ventes pour l'usage personnel de l'acquéreur des objets promotionnels est autorisée sous condition que la valeur unitaire de l'objet vendu ne dépasse les montants visés par la réglementation applicable (décret N° 2006/768 du 29 juin 2006 et article L762-2 du Code du Commerce).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

> Assurance

Article 31 – EVENTIME, en qualité d'Organisateur, est assuré en responsabilité civile, dans le cadre de son activité de réalisation de manifestations événementielles.

Article 32 – Les Exposants sont tenus de souscrire, à leurs frais, auprès des assureurs de la police collective établie pour le compte des Exposants et agréée par l'Organisateur une « assurance tous risques » et responsabilité civile. La prime d'assurance obligatoire garantit jusqu'à une valeur limite : 1 - les marchandises exposées, les agencements et installations de stands ; 2 – la responsabilité civile de l'Exposant à l'égard des tiers. Les organisateurs de stands collectifs ont l'obligation de faire souscrire chacun de leurs exposants une assurance couvrant les mêmes risques que ci-dessus. L'Organisateur renonçant en cas de sinistre à tout recours contre les adhérents et leurs préposés (cas de malveillance excepté), tout adhérent, par le seul fait de sa participation, abandonne également tout recours contre l'Organisateur.

Article 33 – L'assurance prendra effet à partir de la date fixée pour l'entrée des Exposants dans l'enceinte du centre de conférences et prendra fin pour l'évacuation des stands.

> Démontage des stands/emplacements

Article 34 – L'Exposant, ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand.

Article 35 – L'évacuation des stands, marchandises, articles et décorations particulières, ainsi que les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration des stands, devra être faite par les soins des Exposants dans les délais et horaires impartis par l'Organisateur. Passé ces délais, l'Organisateur pourra faire transporter les objets dans un garde-meubles de son choix aux frais aux risques et périls de l'Exposant et sans pouvoir être tenu responsable des dégradations ou pers partielles ou totales.

> Sécurité

Article 36 – D'une façon générale, les Exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et congrès ainsi que les mesures de sécurité édictées par la préfecture de police.

CONDITIONS D'ANNULATION

Article 37 – En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit, par un participant avant le 1^{er} juillet 2019, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50 % reçu (ou dû si l'acompte n'a pas été réglé à cette date). Si l'annulation intervient après le 1^{er} juillet 2019, la totalité des sommes dues seront conservées à titre d'indemnité de rupture.

Article 38 – Toute demande de réduction de l'espace déjà réservé doit être expressément approuvée par l'organisateur et sera alors considérée comme une annulation partielle qui entraîne des pénalités à la charge du participant selon les modalités suivantes : 60 % sur le prix de l'espace annulé en cas d'annulation partielle à plus de 45 jours avant le premier jour de la manifestation et 100 % sur le prix de l'espace annulé en cas d'annulation partielle à moins de 45 jours avant le premier jour de la manifestation.

Article 39 – Il appartient au participant de souscrire toute assurance qu'il jugera nécessaire afin de couvrir toute éventuelle indisponibilité l'empêchant de participer à la manifestation.

> Dispositions diverses

Article 40 – Dans le cas où, pour une raison de Force Majeure obligeant l'Organisateur à annuler la manifestation, et faute de report possible de celle-ci, l'Organisateur conservera de façon définitive les acomptes déjà versés et sa responsabilité ne pourra être engagée du fait de cette annulation. Par ailleurs, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'Organisateur. Sont notamment considérés comme Cas de Force Majeure tout événement imprévisible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties, au regard des présentes sans que cette liste soit limitative et exhaustive : Grève, Lock-out ou autre conflit social ; barricades, guerre, éruption volcanique, incendie, explosion, tempête, intempérie, séisme, fermeture des frontières, acte de gouvernement, risques atomique et nucléaire ; acte de malveillance type bactériologique, viral ou chimique ; refus des autorités publiques de délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la manifestation, attentats, actes de terrorisme, de sabotage ou conséquence de l'application du plan Vigipirate en France ; toute avarie technique ou électrique ; cas d'épidémie / SARS, Grippe aviaire, Grippe H1N1, interdiction administration sanitaire.

Article 41 – L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Article 42 – L'Organisateur aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 43 – Les informations recueillies sont indispensables pour le traitement de votre demande et font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre inscription. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients et conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression de ces données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser un courriel à l'adresse suivante : contact@eventime-group.com

Article 44 – La présente relation contractuelle est régie par le droit Français. En cas de litige, seul le Tribunal de commerce de Paris sera compétent.

Article 45 – Les présentes conditions générales de vente constituent « le socle unique de la négociation commerciale » au sens de l'article L.441-6 du code de commerce (modification Loi Hamon).



SOFCOT

ORGANISATION



13, rue du Dr Combalat
13006 Marseille
Tel : +33 (0)4 91 94 54 72
contact@sofcot-congres.fr

■ Exposition & Sponsoring

Christophe Bruna

christophe.bruna@eventime-group.com
Mob. : +33 (0)7 76 86 37 29

■ Inscription Groupe

Marine Bibes

marine.bibes@eventime-group.com
Mob. : + 33 (0)6 09 58 06 36

■ Hébergement Groupe

Geoffrey Serra

Geoffrey.serra@eventime-group.com
Mob. : + 33 (0)6 09 97 13 59

